

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES (4 PAGES)
À remplir et à joindre à la copie de la déclaration 2035 signée adressée à Pro Libéra

Pour ceux qui télétransmettent leur déclaration 2035 sur jedeclare.com, il est préférable de remplir en ligne les tableaux OG BNC 00 – 01 – 02 – 03 – 04 – 05 (si comptabilité créances dettes) - 06 – 08 plutôt que cet imprimé.

△ Ce document ainsi que l'OG BNC 05/06 nous permet :

- de délivrer l'**attestation dans les meilleurs délais**
- d'effectuer l'**examen de cohérence et de vraisemblance** (en répondant par avance aux différentes questions que nous sommes susceptibles de vous poser, vous limiterez ainsi les dérangements occasionnés par nos demandes de renseignements)
- de recevoir le **compte rendu de mission plus rapidement** si votre dossier est en règle.

△ peut vous aider à déceler par avance d'éventuelles erreurs (vous reporter à la notice jointe et au guide de la 2035 à consulter sur www.prolibera.org)

ADHERENT

N°:

Nom :

Prénom :

VEUILLEZ VERIFIER :

- Pouvoir remplir l'obligation de télétransmission de la déclaration 2035 et de l'attestation. **Si vous n'avez pas donné mandat à PRO LIBERA ou à votre Expert-comptable, vous devez imprimer ce document sur notre site et suivre les instructions indiquées.** Pour ceux qui ont déjà signé un mandat, rien de particulier à faire, celui-ci est permanent.
- Avoir joint** à cette fiche de renseignements, l'imprimé « **OG BNC 06** », et pour les assujettis qui ne nous auraient pas encore fait parvenir **copies des déclarations de TVA de l'année, il est impératif d'ajouter celles-ci à votre dossier**, faute de quoi le compte rendu de mission ne pourra être satisfaisant.
- Si vous tenez une comptabilité créances dettes et payez votre TVA sur les encaissements**, vous devez remplir aussi l'**OG BNC 05** pour vérifier la concordance entre les encaissements soumis à TVA et votre comptabilité.
- Si vous avez un expert-comptable**, Avoir fait **remplir et signer par celui-ci la rubrique « OG BNC 00 »** en page 2. **Dans le cas contraire**, pour ceux qui n'ont pas encore envoyé leurs documents comptables, joindre **copie d'une page du livre de recettes et de dépenses** ainsi que du **registre des immobilisations**.
- Avoir joint la **déclaration 2035 signée** par vos soins en page 1 (tous les feuillets et annexes).
- Si vous exercez en SCM**, Avoir joint la **copie de la déclaration 2036** (il doit y figurer le détail des charges par poste et par associé).
- Avoir réglé votre **cotisation**. Sinon joindre un chèque de **250 €** à cet envoi.
- Remplir **impérativement** le « **TABLEAU de PASSAGE** » page 4. Celui-ci est indispensable pour remplir le dossier d'analyse économique.
- Pour Les **professions de santé**, afin d'éviter un dérangement ultérieur, nous vous conseillons de joindre la copie du **SNIR**.

ATTESTATION

Année : Si cessation d'activité : précisez date : / /

Vous trouverez la confirmation de télétransmission et la copie de l'attestation sur le CAWEB
N'hésitez pas à demander vos identifiants et code si vous n'êtes pas en possession de ceux-ci.

OG BNC 00	DECLARATION DE CONFORMITE DE L'EXPERT-COMPTABLE (COCHER LES CASES CORRESPONDANTES)
Je soussigné (nom, prénom) : <input type="text"/> Expert Comptable DU CABINET : <input type="text"/> N° SIRET : <input type="text"/> <input type="checkbox"/> ATTESTE QUE LA COMPTABILITE EST TENUE AVEC UN LOGICIEL CONFORME AUX EXIGENCES TECHNIQUES DE L'ADMINISTRATION FISCALE EN VERTU D'UNE ATTESTATION FOURNIE PAR L'EDITEUR DE LOGICIEL LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT. FAIT A <input type="text"/> LE <input type="text"/> SIGNATURE	Déclare que la comptabilité est <input type="checkbox"/> tenue ou <input type="checkbox"/> surveillée et présentée conformément : - aux exigences de l'article 99 du CGI et, - aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis, et que les déclarations fiscales communiquées à l'administration fiscale et à PRO LIBERA sont le reflet de la comptabilité tenue selon : 1 <input type="checkbox"/> la nomenclature comptable des professions libérales 2 <input type="checkbox"/> le plan comptable professionnel retraité (recettes dépenses) 3 <input type="checkbox"/> le plan comptable de la profession non retraité (créances dettes) 4 <input type="checkbox"/> le plan comptable général retraité (recettes dépenses) 5 <input type="checkbox"/> le plan comptable général non retraité (créances dettes)

 Plan comptable professionnel (2 ou 3)
 Profession :
 Prévû par (référence aux dispositions réglementaires) :

OG BNC 01	COCHER LA CASE CORRESPONDANTE
	A - L'ADHERENT DOMICILIE EN FRANCE, A-T-IL PERÇU DES REVENUS PROFESSIONNELS NON SALARIE D'UNE ACTIVITE LIBERALE DE SOURCE ETRANGERE <input type="checkbox"/> 1 OUI - <input type="checkbox"/> 2 NON
	B - LOCAUX

- Propriétaire > 1 /
- Locataire ou crédit bail immobilier > 2 /
- Bien non inscrit au registre des immobilisations mais loyer à soi-même > 3 /
- Usage gratuit > 4 /
- Absence de local professionnel > 5 /

C - VEHICULES UTILISES A TITRE PROFESSIONNELS DESIGNATION	TYPE : >1 TOURISME >2 UTILITAIRE >3 MOTO >4 VELO, VELOMOTEUR, SCOOTER	MODE DE DETENTION >1 PROPRIETE >2 CREDIT BAIL >3 LOCATION LONGUE DUREE >4 LOCATION < OU = 3 MOIS	% PROF.	DATE DE 1ERE MISE EN CIRCULATION	TAUX EMISSION CO2 (VOIR V7 SUR CARTE GRISE)	VALEUR TTC VEHICULE
<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

CALCUL DE LA REINTEGRATION DE L'AMORTISSEMENT DU VEHICULE FIGURANT SUR LE TABLEAU DES IMMOBILISATIONS			
taux d'amortissement : % (taux couramment pratiqué : 20 %)			
Libellés		Frais réels	Frais forfaitaire
Amortissement de l'année : Prix d'achat x taux	a	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Amortissement fiscalement déductible <input checked="" type="checkbox"/>	b	<input type="text"/>	Aucune déductibilité
Montant non déductible (a – b)	c	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Part. privée de l'amortissement déductible b x <input type="text"/> % d'utilisation privée	d	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Amortissements non déductibles Total à réintégrer (c + d) <input checked="" type="checkbox"/>	e	<input type="text"/>	

OG BNC 02	DIVERS A DEDUIRE	MONTANTS
	• Plus-value à court terme étalée	<input type="text"/>
	• Déduction forfaitaire 2 % Médecin secteur I	<input type="text"/>
	• Déduction forfaitaire 3 % Médecin secteur I	<input type="text"/>
	• Déduction forfaitaire groupe III Médecin secteur I	<input type="text"/>
	•	<input type="text"/>
	•	<input type="text"/>
	Total ligne 43 → 2035 Code CL	<input type="text"/>

Nous vous rappelons que seules les dépenses nécessitées par l'exercice de la profession sont déductibles. Or, certaines d'entre elles correspondent pour partie à un usage privé. Il peut en être ainsi du local, du téléphone, du véhicule, etc... Il vous faudra donc pour remplir votre déclaration n° 2035, choisir l'une des deux méthodes ci-dessous.

VEUILLEZ COCHER LA METHODE DE VOTRE CHOIX

(1) Méthode de réintégration 1= Extra comptable Divers à réintégrer
2= Comptable ou en décote directe

Méthode réintégration comptable ou en décote directe = 2
(la plus simple)

Méthode réintégration ligne 36 = 1

Vous ne portez en dépenses sur la déclaration n° 2035, que la quote-part professionnelle (soit la totalité des montants payés diminuée directement de la part privée s'il y a lieu).

J'ai choisi cette méthode. Je ne remplis pas le tableau des frais mixtes ci-dessous, sauf la partie concernant **l'amortissement du local, du véhicule ou du crédit bail que je dois réintégrer le cas échéant.**

Vous avez porté en dépense sur la déclaration n° 2035, la totalité des montants payés y compris la quote-part afférente à l'usage privé.

Pour régulariser, veuillez réintégrer à votre résultat l'excédent déduit en indiquant à la ligne 36 (Divers à réintégrer) de votre déclaration le montant correspondant à la quote-part privée des dépenses.

J'ai choisi cette méthode. Je remplis le tableau des frais mixtes ci-dessous et la quote-part à réintégrer ligne 36.

FRAIS MIXTES DETAIL DU DIVERS A REINTEGRER

Nature de la charge	Total de la dépense	Mode de réintégration (1)	Réintégrations portées en divers à réintégrer
PERSONNEL			
Salaires nets et charges sociales			
LOCAUX			
autres impôts (taxe foncière, etc..)			
Loyers et charges ou charges de copropriété			
Location de matériel et mobilier			
Entretien réparations			
Chauffage, eau, gaz, électricité			
Assurances autres que véhicules			
VEHICULES			
Amortissements non déductibles			
Amortissements déductibles part privée			
Crédit-bail fiscalement non déductibles ④			
Crédit-bail déductible : quote-part privée ④			
Frais (ligne 23) quote-part privée			
Intérêts d'emprunt : quote-part privée			
CHARGES SOCIALES PERSONNELLES			
CRDS et part non déductible CSG ⑤			
« Loi Madelin » -part non déductible ⑤			
DIVERS			
Fournitures de bureau, téléphone, PTT			
Cote part Frais de repas non déductibles			
Intérêts d'emprunt (hors véhicule)			
Autres frais financiers + agios			
Frais de comptabilité			
Amendes et pénalités			
Plus-value CT réintégrée			
Moins value quote-part privée			
Autre			
Total divers à réintégrer ligne 36			

TABLEAU DE PASSAGE (VOIR NOTICE)
 (RECONSTITUTION DE LA DECLARATION 2035 AU VU DE LA TRESORERIE)

Renvois	A – EMPLOIS	Montants (Comptabilité tenue HT)	Montants (Comptabilité tenue TTC)
AA	Solde comptable des comptes de trésorerie au 31/12		
AB	Prélèvements personnels		
AC	Versements SCM.....		
AD	Capital emprunté remboursé dans l'année.....		
AE	Acquisitions d'immobilisation.....		
AF	Quote-part privée (dépenses mixtes)		
AG	TVA décaissée		
AX	TVA déductible sur immobilisation.....		
AY	TVA déductible sur biens et services (ligne CY du cadre 5		
AZ	Autres (à préciser)		
AH	TOTAL A		
	B – RESSOURCES		
AJ	Soldes comptable des comptes financiers au 01/01.....		
AK	Apports		
AL	Quote-part frais SCM		
AM	Emprunt (capital reçu)		
AN	Montant encaissé suite à cession d'immobilisation.....		
AW	TVA encaissée (ligne CX du cadre 5 de la 2035B)		
AP	Frais déduits non payés, frais forfaitaires.....		
BZ	Autres (à préciser)		
AQ	TOTAL B		
AR	Résultat théorique (total A – total B) 1		
AS	Dépenses professionnelles (ligne BR de la 2035A) 2		
AT	Encaissements théoriques (1 + 2) 3		
AU	Recettes nettes déclarées (ligne AG de la 2035) 4		
AV	(si normal) 4 – 3 = 0		

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

A		DETAILS DES POSTES						
Ligne de la 2035	Postes de charges	Nature	Somme	Nature	Somme	Nature	Somme	Montants de la 2035
13	Autres impôts							
30	Autres frais gestion							
31	Frais financiers							

B	GAINS DIVERS						
•							
•							
•							
Total ligne 6 → 2035 Code AF							
C	PERTES DIVERSES						
•							
•							
•							
•							
Total ligne 32 → 2035 Code BP							